

## Sainte-Marie-aux-Mines Commerce Remballage express



Sous la surveillance de la gendarmerie et de la police municipale, les meubles ont rejoint un semi-remorque devant l'ex Grand Hôtel. Photo DNA – Anne Muller

**Le magasin « Esprit déco », installé dans un hôtel désaffecté de Sainte-Marie-aux-Mines depuis une semaine, a été prié de remballer sa marchandise sur arrêté municipal.**

### Tags

Edition de Sélestat / Centre-Alsace

- Val d'Argent
- Sainte-Marie-aux-Mines

Faits divers

Région

- Actu Région
- Faits divers

### Notez l'article

« Nous sommes satisfaits du résultat : nous avons gagné une petite bataille » commente le président des commerçants du Val d'Argent, Jean-Louis Bormann, concerné au premier chef puisqu'il vend lui aussi des meubles, mais fabriqués artisanalement dans sa menuiserie de Sainte-Croix-aux-Mines.

L'affaire avait commencé mardi dernier, quand « Esprit déco » s'était installé dans l'ex Grand Hôtel, au coeur de Sainte-Marie-aux-Mines. Rue De Lattre-de-Tassigny, un semi-remorque plein de fauteuils et de canapés (entre autres) avait déchargé sa marchandise, installée dans ce bâtiment toujours sous le coup d'une adjudication forcée.

Avec ses collègues de Sainte-Marguerite, Plainfaing, Schirmeck et Haguenau, dont certains ont déjà connu pareille concurrence, Jean-Louis Bormann avait alors fait le pied de grue plusieurs jours durant, informant les acheteurs potentiels via des tracts de la fédération française du négoce de l'ameublement. Certains clients s'étaient méfiés, d'autres étaient ressortis avec « un canapé acheté grâce à un crédit sur 48 mois ».

### Un cuiseur vapeur en cadeau

En amont, un phoning particulièrement agressif avait inondé le secteur. L'invitation reçue ensuite dans les boîtes à lettres promettait des cadeaux : un panier gourmand et un cuiseur vapeur, voire même une bouteille de vin pour monsieur et un collier pour madame si le couple

choisisait de se déplacer le samedi soir.

C'est l'arrêté du maire, Claude Abel, qui a fini par soulager les entrepreneurs locaux : signé lundi soir, celui-ci stipule que le bâtiment n'étant plus apte à recevoir du public depuis 2005, « il est ordonné la fermeture immédiate de l'enseigne ».

Hier matin, sous la surveillance de la gendarmerie et de la police municipale, a eu lieu le grand remballage. La scène était d'autant plus cocasse qu'elle se déroulait à quelques mètres de l'entrée principale de la bourse aux minéraux qui était en train de déballer ses joyaux pour une ouverture ce matin.

Le dossier sainte-marien était d'autant plus facile à traiter que son activité n'était autorisée « ni par les services de la préfecture ni par les règles de sécurité » a indiqué la chambre régionale de l'ameublement et de l'équipement de la maison, qui s'est félicitée de l'action du maire et d'une conclusion rapide dans l'intérêt des consommateurs. « Nous avons eu un nombre important de litiges avec cette même entreprise. Aujourd'hui, on a encore un problème à Sausheim avec une autre enseigne. Au regard du nombre de litiges, c'est dommage que nous ne soyons pas suivis par le tribunal. »